

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 49<sup>ème</sup> COURSE DE COTE INTERNATIONALE

### ST JEAN DU GARD COL ST PIERRE

### 14-15-16 AVRIL 2023

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

#### **RAPPEL**

*Les règlements soumis au permis d'organisation de la FFSA doivent notamment comporter :*

- 1 plan de situation.
- 1 plan détaillé du parcours avec indication de la ligne départ et la ligne d'arrivée.
- Emplacements des postes de commissaires.
- Dispositifs sécurité, radio.
- Emplacements des parcs.
- La date limite des engagements.
- Le montant des droits d'engagements.
- L'indication d'une publicité obligatoire et/ou optionnelle.
- Le détail des prix ainsi que le montant total des prix.
- La liste complète des officiels accompagnée de leur accord écrit.
- L'emplacement des différents parcs fermés (départ et arrivée).
- Le nombre de montée (s) ou manche(s).
- Les modalités de retour au départ pour les courses de côte.
- L'emplacement des permanences et leur numéro de téléphone.
- L'emplacement des tableaux d'affichage.



*Le permis d'organisation délivré, l'organisateur doit envoyer un exemplaire du règlement à chacun des officiels de la compétition. Il doit également adresser à ces officiels un exemplaire de chaque additif dès son approbation par la FFSA.*

*Le règlement définitif ne doit pas être diffusé avant le retour du pré-règlement visé par la FFSA.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES

Organise les 14-15-16 avril 2023

Une compétition automobile dénommée : 49<sup>ème</sup> Course de Côte Internationale St Jean du Gard-Col St Pierre

Cette compétition compte pour :

Le Championnat de France de la Montagne

La Coupe de France de la Montagne

Le Trophée CFM Challenge

Le Championnat de Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile

Le présent règlement a été approuvé par la FIA .... sous le numéro ...[numéro] ..... en date du .....[date]....  
 ..., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro .....[numéro].... en date du .....date]....

### **Organisateur technique**

**Nom : Association Sportive Automobile d'Alès** .....

**Adresse :** Pôle Mécaniques Alès Cévennes

Traverse Lori TOSI, Vallon de Fontanes

30520 St Martin de Valgalgues, France

Téléphone : +33 4 66 55 65 66

Téléphone : +33 6 96 67 69 04

Email : [asa.ales30@yahoo.fr](mailto:asa.ales30@yahoo.fr)

Site Internet : [www.asa-ales.fr](http://www.asa-ales.fr)

### **Le Comité d'Organisation**

<b>Président</b>	Frédéric ROSSEL	Licence n°3954
<b>Président Délégué</b>	Samuel TEISSIER	Licence n°2010
<b>Vice Président</b>	Eric PERIER	Licence n°145553
<b>Vice Président</b>	Yannick TRIBES	Licence n°187790
<b>Secrétaire</b>	Nathalie CHANTAGREL	Licence n°9549
<b>Secrétaires Adjointes</b>	Edwige APARICIO Laurence GRAND	Licence n°316808 Licence n°316809
<b>Trésorier</b>	Michel AGUILLON-ORTIZ	Licence n°5373
<b>Trésorier Adjoint</b>	Nicolas BARONI	Licence n°205725

et M. Vincent BELTOISE ; M. René BRUNET, M. Olivier COULET ; M. Fabien DARDALHON, M. Damien GRAND, Mme Michèle GRIMALDI, Mme Aurélie LABATUT ; M. Jacques MARONCLE, Mme Corinne MASSY, M. Michel MOLINES, M. Brice TINEL ainsi que Mme Léa CLEMENT, Mme Fabienne MOLINES, M. Michel VEZON, ainsi que toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès et de l'Ecurie des Camisards.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Compétition Internationale et nationale**

Compétition Internationale et nationale		
Président du Collège des Commissaires Sportifs	.....M Hervé BESSON	Licence n°151182
Commissaires Sportifs	M. Jean François PASCAL M. Gérard LEGIOT	Licence n°2806 Licence n°3293 .....
Secrétaire du Collège des Commissaires :		Licence n°
Directeur de Course	M. Marc HABOUZIT	Licence n°7145
Directeur de Course Adjoint	Mme Christelle HABOUZIT	Licence n°128356
Directeur de Course Délégué Sécurité ASN	M. Nicolas BALDIT.	Licence 134045.....
Directeur de Course Adjoint Délégué aux vérifs adm	M. Daniel BLANQUIN	Licence n°1941
Directeur de Course Adjoints (Parc Haut)	M Patrick RAYER	Licence n°40676
Directeur de Course Adjoints (Inter)	M. Alain SZAFARCZYK	Licence n°4792

Directeurs de Course Adjoints (Parc Départ)	Mme Evelyne ROL Mme Aurélie CRUCHEVAL Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n°40773 Licence xxxx Licence n°9549
Directeur Responsable des vérifs adm Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjoints	M. Daniel BLANQUIN M. Serge PEGOLOTTI M. Yvon JOURNAUX M. Alain COSTE Mme Catherine BERSZAKIEWICZ M. Christophe NATEWAJKO M. Jean Pierre ROLLAND M. Sébastien BOUSQUET M. Marc CHARBONNEAU M. David FOURTET M. Michel ALAIS M. Bruno PONS M. Bernard COUSIN	Licence n°40767 Licence n°6047 Licence n°19327 Licence n°18050 Licence n°224902 Licence n°43054 Licence n°2694 Licence n° 243494 Licence n° 47435 Licence n°18310 Licence n° Licence n°59
Médecin responsable Chargé de la mise en place des moyens Resp. des chargés des relations avec les concurrents Chargé des relations avec les concurrents	M. Ivan PRISTCHEPA M. Sébastien ROL M. Robert CLOS	Licence n°205325 Licence n°10046 Licence n°6055
Directeur de Course adjoint Resp de la pré grille départ	M. Florent LASSAIGNE. Mme Magali VIDAL	Licence n°214854 Licence n° 179595
Chargé de presse Chargé des Commissaires de route Chronométrateur Observateur	M. Jacques FURET Mme Nathalie CHANTAGREL M. Jean Paul DURAND M. Norbert BIAGIONI	Licence n°223132 Licence n°9549 Licence n°27683 Licence n°25075
Responsable vérifications administratives Responsable Remise des Prix Speaker	Mme Edwige APARICIO ASA Alès Pierre BARRE	Licence n°316808

*Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.*

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le 3 avril 2023 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 9 avril 2023 à 20H00.

Vérifications administratives le vendredi 14 avril 2023 de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H00.

Vérifications techniques le vendredi 14 avril 2023 de 9H45 à 12H15 et de 14H15 à 19H15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 14 avril 2023 à 20H00.

Briefing des commissaires le vendredi 14 avril 2023 à 21H30– Espace Paulhan – avenue de la résistance  
30 270 St Jean du Gard

Essais chronométrés le samedi 15 avril à 8H00.

Briefing des pilotes : vendredi 14 avril 2023 à 19H30, fera l'objet d'une communication écrite distribuée lors des vérifications administratives, Espace Paulhan.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le samedi 15 avril à 15H30.

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

### **Course**

- 1<sup>ère</sup> montée le samedi 15 avril 2023 à partir de 16H30. Obligatoire pour les inscrits CEM/CFM
- 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 16 avril 2023 à partir de 9H00
- 3<sup>ème</sup> montée le dimanche 16 avril 2023 à partir de 12H30

Podium Championnat : dimanche 16 avril 2023, 15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture du convoi à St Jean du Gard, Cour du Château, St Jean du Gard ou Halle du Marché Couvert en cas de pluie.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé  
PODIUM le dimanche 15 avril 2023 30mn minutes après l'arrivée de la dernière voiture du convoi à St Jean du Gard..

Remise des prix le dimanche 16 avril 2023 ; elle se déroulera à l'Espace Paulhan 30 mn après l'arrivée de la dernière voiture du convoi à St Jean du Gard.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :  
le 16 avril 2023 pendant la remise des prix à l'Espace Paulhan à St Jean du Gard.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le vendredi 14 avril 2023 à 19H.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le vendredi 14 avril 2023 de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 à l'Espace Paulhan, Avenue de la Résistance, 30 270 St Jean du Gard

Vérifications techniques le le vendredi 14 avril 2023 de 9H45 à 12H15 et de 14H15 à 19H15 à l'Espace Paulhan, Avenue de la Résistance, 30 270 St Jean du Gard

#### **1.3.1. VERIFICATIONS TECHNIQUES DANS LES COURSES DE COTES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Rossel et Fils Peugeot St Jean du Gard

Adresse : 188 Grand Rue, 30 270 ST JEAN DU GARD

Taux horaire : 60 €

***Les droits d'engagements des courses de côte inscrites au Championnat de France sont majorés 5 € dans le but de constituer un fonds de roulement appelé « Fonds Montagne ».***

***La somme ainsi récupérée par l'organisateur (5 € x nombre d'engagés) sera reversée à la FFSA et affectée à un compte dédié aux contrôles techniques inopinés réalisés lors des courses de côte du Championnat de France.***

***Il servira notamment à dédommager forfaitairement les pilotes soumis audits contrôles, dont les voitures auront été déclarées conformes.***

***Sur présentation d'une facture, le montant maximum des remboursements des frais de remontage sera établi comme suit :***

***Contrôle de stade 1 Remboursement maximum : 5 heures X taux horaire***

***Contrôle de stade 2 Remboursement maximum : 10 heures X taux horaire***

**Contrôle de stade 3 Remboursement maximum : 15 heures X taux horaire**

**Contrôle de stade 4 Remboursement maximum : 25 heures X taux horaire**

**Contrôle de stade 5 Remboursement maximum : 50 heures X taux horaire**

**Nota 1 : le taux horaire sera celui pratiqué par le prestataire en charge du remontage.**

**Nota 2 : le Fonds Montagne ne couvre ni les frais inhérents aux contrôles de carburant ni ceux faisant suite à la réclamation d'un concurrent (cf Article V paragraphes E et F des Prescriptions Générales FFSA)**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le vendredi 14 avril 2023 à 19H15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 14 avril 2023 à 19H.

Pesage des voitures libre ou obligatoire vendredi 14 avril 2023 de 10H15 à 12H15 et de 14H15 à 19H00 à l'Espace Paulhan, Avenue de la Résistance, 30 270 St Jean du Gard

**Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.**

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse postale suivante :

Mail : [asa.ales30@yahoo.fr](mailto:asa.ales30@yahoo.fr)

Adresse : ASA Alès - Pôle Mécanique Alès Cévennes, Traverse Lori TOSI, Vallon Fontanes 30 520 St Martin de Valgagues

jusqu'au 3 avril 2023 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 690 €, réduits à 345 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

- Concurrents engagés au CFM Challenge : 295 €, licenciés ASA Alès : - 50 € de remise sur le tarif correspondant à leur statut

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 100, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

**Le nombre des voitures admises est fixé à 190**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire voir additif n°1 de l'organisation

Publicité optionnelle, éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte internationale de St Jean du Gard – Col St Pierre se déroulera sur le parcours suivant :

Route Départementale 260 – Corniche des Cévennes

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Bannières alt 244 m

Arrivée : Chemin du Resses – Col St Pierre alt 585 m

Pente moyenne : 6,6% - maximum 8%

Longueur du parcours 5 080 m

#### **Modalités de retour au départ par convoi**

Parc de départ (*lieu*) - St Jean du Gard

Parc d'arrivée (*lieu*)- Après l'arrivée – Col St Pierre

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ :

Convoi : Place Carnot devant le Temple

Course : en amont de la ligne de départ

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés à St Jean du Gard intramuros

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du mardi 11 avril 2023, 14H00

Les remorques devront être garées à .....

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé après la ligne d'arrivée.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications : Espace Paulhan, 30270 ST Jean du Gard
- pendant les essais et la course : Place Carnot
- pendant le délai de réclamation, au parc fermé d'arrivée à la Buvette de l'Ecurie des Camisards

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu Espace Paulhan, vendredi 14 avril 2022 de 8H00 à 19H00.

Téléphone permanence n° 06 86 78 72 87 .....

Centre de secours le plus proche : La Glacière RD 907, 30 270 ST JEAN DU GARD Téléphone n° 04 66 54 26 18

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le vendredi 14 avril 2023 à 19H30, fera l'objet d'une communication écrite distribuée lors des vérifications administratives, Espace Paulhan.

Briefing des pilotes : vendredi 14 avril 2023 à 19H30, fera l'objet d'une communication écrite distribuée lors des vérifications administratives, Espace Paulhan.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (classique ou aux feux tricolores).

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture (*préciser si autorisé ou non – et si oui, indiquer le lieu*).

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- ...

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

	Général Série A	Général Série B	GROUPE	CLASSE
1 <sup>ère</sup>	500	500	520	330
2 <sup>ème</sup>	400	400	260	130
3 <sup>ème</sup>	300	300	130	
4 <sup>ème</sup>	200	200		
5 <sup>ème</sup>	100	100		
1 <sup>ère</sup> dame	280	280		
1 <sup>ère</sup> jeune	280	280		

La remise des prix se déroulera le dimanche 16 avril 2023 à l'Espace PAULHAN, 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture du convoi à St Jean du Gard.

Les prix en espèce et coupe CEM/CFM ne sont pas cumulables.

Dans le cas où le concurrent inscrit au Championnat d'Europe ainsi qu'au Championnat de France est primé, et que la prime du Championnat de France est supérieure à la prime du Championnat d'Europe, cette dernière sera complétée du solde pour atteindre le montant règlementaire du Championnat de France.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux  
Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.